

# Renseignements concernant l'adhésion <sup>(1)</sup>

Vous pouvez également adhérer en ligne : [fcpe.asso.fr](http://fcpe.asso.fr)

L'adhésion à la FCPE est individuelle

Étiez-vous adhérents l'année dernière ?  Oui  Non

## Les parents

Merci d'écrire lisiblement et en majuscule

Nom du parent adhérent 1 : \_\_\_\_\_

Nom du parent adhérent 2 : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél. parent 1 : \_\_\_\_\_

Tél. parent 2 : \_\_\_\_\_

Courriel parent 1 : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Conseil local de : \_\_\_\_\_

Année scolaire : 20..... / 20.....

Prénom 1 : \_\_\_\_\_

Prénom 2 : \_\_\_\_\_

Tél. portable 1 : \_\_\_\_\_

Tél. portable 2 : \_\_\_\_\_

Courriel parent 2 : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_



## FCPE 44 CDPE de la LOIRE-ATLANTIQUE

Conseil Départemental de Parents d'Élèves

14, rue de la Barbinais

44100 NANTES

Tél. : 02 40 69 79 62

Courriel : [fcpe44@wanadoo.fr](mailto:fcpe44@wanadoo.fr)

Site : [44.fcpe-asso.fr](http://44.fcpe-asso.fr)

[facebook.com/fcpe44](https://www.facebook.com/fcpe44)

Horaires matin :

du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30

Horaires après-midi :

du lundi au jeudi de 13 h 30 à 17 h 30,

vendredi fermeture à 16 h

## Les enfants

Nom / Prénom	Né(e) le	École / Collège/ Lycée	Classe	Commune de l'établissement
--------------	----------	------------------------	--------	----------------------------

## Je souhaite\*

Être candidat(e) au conseil d'école  maternelle  élémentaire

Nom de l'école : \_\_\_\_\_

Être candidat(e) au conseil d'administration (collège, lycée)

Nom de l'établissement : \_\_\_\_\_

Être délégué(e) au conseil de classe, précisez laquelle : \_\_\_\_\_

## J'accepte de\*

Recevoir la lettre d'information électronique de la FCPE

Participer aux activités du conseil local FCPE

\* Cochez la case correspondante

## Je rejoins la FCPE

(adhésion annuelle)

Adhésion par parent avec *La Revue des Parents*, 3,35 €/an<sup>(2)</sup>

Adhérent non imposable \_\_\_\_\_ 15,00 €

Revenus <1500 € \_\_\_\_\_ 25,00 €

Revenus <2000 € \_\_\_\_\_ 30,00 €

Revenus >2000 € \_\_\_\_\_ 40,00 €

Soutien \_\_\_\_\_ 50,00 €

Les sommes versées donnent droit à déduction fiscale

TOTAL À RÉGLER : \_\_\_\_\_ €

J'ai déjà payé mon adhésion au conseil local de : \_\_\_\_\_

et ne verse que la part locale à \_\_\_\_\_ 4,00 €

DATE et SIGNATURE (OBLIGATOIRE)

Règlement par chèque à l'ordre de la FCPE à remettre au conseil local FCPE de l'établissement scolaire de votre enfant.

(2) Déduire 3,35 € si adhésion sans *La Revue des Parents*.

## LA REVUE DES PARENTS

Tous les deux mois, une revue sur le système éducatif avec enquêtes, reportages, interviews et un encart départemental le cas échéant (6 numéros par an) 3,35 € pour les adhérents – 6,00 € pour les non-adhérents.



Le règlement accompagné du bulletin complété doit être remis au conseil local ou à défaut à la FCPE départementale.

En remplissant cette adhésion je m'engage à promouvoir les valeurs de la FCPE et soutenir les actions engagées pour la défense de l'école publique.

## Pour l'intérêt des enfants...

- Dans les écoles, les collèges et les lycées : conseil d'école, conseil d'administration, conseil de classe, commission éducative, conseil de discipline...
- Dans l'accompagnement des familles, dans leur relation avec l'institution (enseignants, directeur d'école, chef d'établissement...).
- Dans les commissions municipales : projet éducatif de territoire (PEDT), commission restauration...
- Dans les commissions départementales : MDPH, affectation, bourses, appel...
- Dans la formation des parents d'élèves, délégués et élus...
- Dans les discussions avec les pouvoirs publics (Préfet, Recteur, Directeur académique, élus...).
- Dans toutes les activités locales des conseils de parents d'élèves (bourses aux livres, aux fournitures...).



(1) Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion, elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la FCPE départementale et la Fédération nationale. Conformément à la loi n° 7817 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque adhérent dispose du droit d'accès, de communication et rectification des informations le concernant auprès de la FCPE départementale.